

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE PLAINE LIMAGNE

Le présent règlement a pour objectif de présenter le fonctionnement et l'organisation du Relais Petite Enfance (RPE) et de définir les droits et les devoirs de ses utilisateurs. Il s'agit d'un guide pour que chacun, enfants, familles et professionnels, puisse bénéficier pleinement des services du RPE dans un cadre clair, bienveillant et propice à l'épanouissement.

Dans ce document, les assistants maternels et gardes d'enfants à domicile seront regroupés sous le terme générique de "Professionnels".

1. Présentation du Relais Petite Enfance (RPE)

1.1. Qu'est-ce qu'un Relais Petite Enfance ?

Les Relais Petite Enfance (RPE) sont des lieux d'accueil, d'échanges et d'informations dédiés aux familles, aux professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels et gardes d'enfants à domicile) et aux enfants. Ils jouent un rôle central dans l'accompagnement de la petite enfance sur le territoire. Conformément à l'article L214-2-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le RPE a pour missions essentielles :

- D'informer les parents et les assistants maternels sur les différents modes d'accueil existants.
- D'offrir aux assistants maternels et aux gardes d'enfants à domicile un cadre privilégié pour échanger sur leurs pratiques professionnelles, favorisant ainsi leur développement et leurs possibilités d'évolution de carrière.

Il est important de souligner que les missions des RPE s'inscrivent en complémentarité des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), qui restent en charge de l'attribution des agréments, de la formation initiale, du suivi et du contrôle des assistants maternels.

1.2. Où, quand et par qui ?

Le Relais Petite Enfance de la communauté de communes Plaine Limagne est situé à Aigueperse. Pour faciliter l'accès aux services, des ateliers d'éveil sont également proposés sur les trois principales communes du territoire : Randan, Maringues et Aigueperse. Les permanences peuvent aussi avoir lieu sur ces différentes antennes, selon les besoins du public.

Les ateliers sont proposés toute l'année, en dehors des vacances scolaires.

Horaires et lieux des ateliers :

- Aigueperse : Jeudi matin avec Nadia et vendredi matin avec Lucie.
- Maringues : Lundi, mardi et jeudi matin avec Lucie.

- Randan : Lundi et jeudi matin avec Florence.

Tous les ateliers se déroulent de 9h00 à 11h00. Il est possible d'arriver et de repartir à n'importe quel moment sur ce créneau, en respectant le bon déroulement de l'atelier et le rythme des enfants.

1.3. Pour qui ?

1.3.1. Les ateliers d'éveil

Les ateliers d'éveil sont ouverts à tous les professionnels du territoire de Plaine Limagne, qu'ils soient accompagnés ou non des enfants dont ils ont la garde.

Pour garantir l'accès au plus grand nombre et favoriser la régularité des participations, chaque professionnel de l'accueil individuel peut participer à un atelier d'éveil par semaine, dans la mesure des places disponibles.

Pour les professionnels exerçant en Maison d'Assistants Maternels (MAM), l'accès aux ateliers est limité à un seul professionnel de MAM par atelier.

Afin d'assurer des conditions d'accueil optimales pour les adultes et les enfants, et de permettre une disponibilité de qualité de l'animatrice, le nombre de participants sera ajusté pour rester raisonnable et adapté aux capacités des locaux. L'animatrice, garante du bon déroulement des ateliers, pourra également ajuster la taille des groupes en fonction des activités proposées.

1.3.2. Les permanences

Les permanences s'adressent autant aux parents qu'aux professionnels de la petite enfance. Elles visent à :

- Informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil disponibles sur le territoire.
- Sensibiliser les parents à leur rôle d'employeur et aux obligations qui en découlent.
- Répondre aux questions de premier niveau et orienter vers les instances et organisations spécialisées si nécessaire.

2. Les missions du Relais Petite Enfance

2.1. Faciliter l'accès à l'information

Le RPE est un interlocuteur privilégié qui facilite l'accès à l'information pour les familles, les professionnels de l'accueil individuel, les candidats aux métiers de la petite enfance, et toute personne concernée. Il met à disposition des informations complètes sur :

- L'accueil du jeune enfant sur le territoire.
- Les statuts et la législation.
- Les démarches administratives.
- La relation employeur-employé.
- L'éducation du jeune enfant.

2.2. Contribuer à la professionnalisation des professionnels de l'accueil individuel

Le RPE joue un rôle essentiel dans le développement et la valorisation du métier d'assistant maternel et de garde à domicile. Il contribue à leur professionnalisation en :

- Favorisant les rencontres et les échanges sur les pratiques professionnelles, notamment via des séances d'analyse de pratiques, pour renforcer une identité professionnelle solide.
- Proposant des formations en collaboration avec différents organismes, permettant aux professionnels d'élargir leurs connaissances et de développer leurs compétences.
- Les amenant à s'interroger et à réfléchir sur leurs pratiques.
- Offrant un lieu d'expression et de participation, où ils peuvent être soutenus et orientés dans leur parcours de formation continue.

2.3. Favoriser la socialisation du jeune enfant

Le RPE offre un lieu de socialisation complémentaire à celui de la famille et du domicile de l'assistant maternel. Il permet à l'enfant une immersion douce dans la vie collective, dans un cadre sécurisant grâce à la présence continue de son professionnel référent (assistant maternel ou garde à domicile). C'est une étape précieuse pour le préparer à d'autres modes d'accueil et favoriser son ouverture au monde.

2.4. Les missions des animatrices de relais

Les animatrices du RPE sont des actrices clés du dispositif. Leur rôle est d'accueillir, d'informer et d'accompagner le public avec bienveillance et professionnalisme. Elles s'engagent à :

- Donner vie au Relais Petite Enfance en créant une atmosphère accueillante et dynamique.
- Informer et accompagner les familles dans leurs démarches et questionnements.
- Informer et accompagner les professionnels de la petite enfance dans leur quotidien et leur développement professionnel.
- Promouvoir le métier d'assistant maternel et lutter contre la sous-activité.
- Contribuer au développement, à l'éveil et à la socialisation des enfants.
- Partager leurs connaissances et leur expertise.
- Impulser une dynamique pédagogique auprès des assistants maternels, les encourageant à la réflexion et à l'évolution de leurs pratiques.

Les animatrices sont particulièrement attentives à répondre au besoin d'écoute des professionnels qui exercent souvent seuls. Elles sont également vigilantes au respect du rythme de chaque enfant, garantissant un environnement adapté et sécurisant.

3. Le Fonctionnement des ateliers

3.1. Les modalités de participation

La participation aux ateliers d'éveil se fait sur inscription pour les sites d'Aigueperse et Maringues. Le responsable du RPE envoie régulièrement par courriel un programme d'activités et des informations. Après réception, le professionnel peut s'inscrire aux animations en précisant le nombre d'enfants

présents. L'accueil des professionnels est subordonné à leur inscription préalable. Le responsable du RPE gère les inscriptions afin de permettre la participation du plus grand nombre. En cas d'impossibilité de se rendre à l'animation, le professionnel doit en informer rapidement le responsable du RPE pour libérer la place.

Pour les ateliers de Randan, deux groupes sont établis (un le lundi et un le jeudi). Un calendrier avec les différents ateliers est transmis directement aux professionnels.

Une autorisation parentale pour participer aux ateliers est obligatoire. Ce document, à retourner au RPE, se trouve en annexe.

Pour les professionnels travaillant en MAM, l'accès aux ateliers reste limité à un professionnel de la MAM par séance.

Les parents ont la possibilité de déposer leur enfant directement au RPE le jour où l'assistant maternel est inscrit à l'atelier d'éveil, sur rendez-vous avec le professionnel.

3.2. Le rôle de l'animatrice auprès des professionnels

L'animatrice a pour mission d'être un soutien pédagogique et un accompagnement bienveillant pour les professionnels. Elle vise à :

- Accompagner les assistants maternels et gardes à domicile vers un positionnement professionnel affirmé, en respectant la personnalité de chacun et sans aucun jugement.
- Reconnaître, accroître et valoriser leurs compétences professionnelles, en les aidant à faire évoluer leurs savoirs acquis par l'expérience.
- Leur donner des repères professionnels en offrant la possibilité de s'interroger sur les pratiques liées au monde de la petite enfance. L'animatrice est là pour susciter la réflexion et l'échange, pas pour imposer une vision unique.

3.3. Les objectifs des ateliers

3.3.1.auprès de l'enfant

Les ateliers d'éveil offrent aux enfants un environnement stimulant et sécurisant pour :

- Bénéficier d'un espace de jeux et d'activités variées, en présence d'un adulte référent et dans un local adapté à la petite enfance, favorisant la libre exploration éducative.
- Apprendre à vivre ensemble et à découvrir l'autre dans un contexte de groupe.
- Évoluer dans un milieu différent de leur quotidien habituel.
- Favoriser les échanges avec d'autres enfants et d'autres adultes.
- Accéder à plus d'autonomie, en respectant le rythme et le développement singulier de chacun.

3.3.2. auprès des professionnels

Les ateliers sont une opportunité précieuse pour les professionnels de :

- Tisser des liens avec leurs pairs, renforcer leur identité professionnelle et s'inscrire pleinement dans le champ professionnel de la petite enfance.
- Découvrir de nouvelles techniques d'animation et explorer différentes approches pédagogiques.

- Partager leur expérience avec d'autres professionnels pour enrichir mutuellement leurs pratiques.
- Pratiquer une observation professionnelle des enfants, de leurs acquisitions et de leur comportement social par l'intermédiaire du jeu et des activités proposées.
- Échanger autour de situations rencontrées au quotidien et ainsi prendre du recul grâce à l'accompagnement bienveillant des collègues et de l'animatrice.

3.3.3. Auprès des parents

La participation des professionnels aux ateliers bénéficie également aux parents en :

- Favorisant la professionnalisation de l'assistant maternel, ce qui garantit un accueil de qualité pour leur enfant.
- Permettant à l'enfant de créer des liens et de le préparer en douceur à la vie en collectivité.

3.4. Le déroulement d'un temps d'accueil collectif

À l'arrivée, enfants et adultes sont invités à se déchausser. Les enfants peuvent rester pieds nus s'ils le souhaitent, favorisant ainsi leur développement sensoriel.

Après l'accueil des participants et des échanges informels sur l'actualité de la profession ou des situations vécues, le jeu libre est privilégié. Il permet à l'enfant de s'éveiller selon ses propres centres d'intérêt. Divers espaces de jeux sont installés en permanence, offrant un accès libre. Du matériel pédagogique est mis à disposition, et chacun est libre de proposer une activité collective ou individuelle, avec le libre choix de participation de l'enfant. Une activité peut être proposée durant ce temps d'accueil pour les enfants qui le souhaitent.

En fin de matinée, tous les participants, sous l'impulsion de l'animatrice, participent au rangement du matériel, un moment qui favorise la coopération et l'autonomie.

Le déroulé précis de l'atelier (temps de regroupement, chanson d'accueil, proposition d'activité...) peut varier selon les lieux et les animatrices, tout en offrant des repères constants aux enfants.

3.5. Sorties, activités, extérieures, intervenants

De manière régulière ou ponctuelle, le RPE peut faire appel à des intervenants extérieurs dans les domaines culturels ou éducatifs, tels que l'éveil corporel, l'éveil musical ou la psychomotricité. Ces initiatives enrichissent les propositions pédagogiques.

Dans le cas d'organisation de sorties à l'extérieur des locaux du RPE, les parents en seront informés au préalable par l'assistant maternel.

3.6. Le positionnement professionnel : clé de l'accueil

Dans leurs relations avec les enfants et les adultes, tous les participants sont invités à faire preuve d'attention, d'écoute, de respect et de confidentialité. Les professionnels sont tenus au devoir de discrétion concernant la famille, l'enfant et les autres professionnels. Aucun propos échangé sur les situations personnelles, vécues et exposées, ne doit être rapporté à l'extérieur du RPE ou devant les enfants. La confiance et la bienveillance sont essentielles.

Bien que les échanges entre adultes soient importants pour le partage d'expérience, la priorité doit toujours rester la disponibilité envers les enfants et l'accompagnement dans leur jeu et leur exploration.

L'observation de situations préoccupantes fera l'objet d'un échange entre le professionnel et la responsable du RPE. Cette dernière pourra orienter le professionnel vers les services appropriés ou en référer aux autorités compétentes, toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

L'usage du téléphone portable pendant les temps d'animation est incompatible avec l'attention et la vigilance requise auprès des jeunes enfants. Pour le confort de tous, les téléphones seront en mode silencieux et utilisés uniquement en cas d'impératif.

Dans le cadre des activités proposées par le RPE, les animatrices peuvent prendre des photos. Une autorisation parentale est jointe en annexe afin d'autoriser ou non la diffusion de ces photos. Les professionnels sont autorisés à prendre en photo uniquement le ou les enfants dont elles ont la garde, en veillant à ce que la prise de photo reste occasionnelle et respectueuse de l'intimité.

Durant les temps collectifs, l'enfant reste en permanence sous la responsabilité de son assistant maternel, comme le prévoit le contrat de travail qui les lie.

4. La pédagogie du Relais Petite Enfance

La pédagogie du RPE est centrée sur le respect du rythme de l'enfant et la promotion de son autonomie et de son développement global.

4.1. La motricité et le jeu libre

Le RPE encourage activement la motricité libre, c'est-à-dire le fait de laisser l'enfant faire seul les découvertes de ses mouvements, de son corps et de ses capacités à se déplacer. Pour les enfants qui ne marchent pas, un tapis ferme est mis à disposition, contribuant à leur développement moteur en leur permettant d'explorer différentes positions (sur le dos, le côté, à plat ventre, retournement...).

L'usage des transats et cosy est limité durant les ateliers d'éveil afin de favoriser cette liberté de mouvement.

Le libre accès aux jeux est possible et encouragé, à condition que l'adulte accompagne ce temps par sa présence et son attention.

Le jeu libre ne signifie pas que l'enfant doit être seul. L'accompagnement de l'adulte est essentiel par un regard bienveillant et soutenant, ou par un soutien physique si nécessaire, pour que l'enfant puisse prendre confiance en lui et se sente sécurisé. L'adulte est disponible "ici et maintenant" pour répondre aux besoins de l'enfant.

4.2. Les activités dirigées

Les activités dirigées ne sont ni systématiques, ni obligatoires. Du matériel pédagogique est mis à disposition, et chacun est libre de proposer une activité collective ou individuelle, avec le libre choix de participation de l'enfant.

Les professionnels sont encouragés à participer et à animer les ateliers : "co-animer ensemble" est une source d'enrichissement mutuel.

Les ateliers dirigés ont lieu en petits groupes, ce qui permet une relation plus individualisée et privilégiée avec les enfants.

Il est important de respecter l'inactivité de l'enfant ; certains enfants ont besoin d'observer avant de participer, et c'est une première étape essentielle qu'il convient de respecter. On ne forcera jamais un enfant à participer s'il ne le souhaite pas. L'enfant a besoin d'hésiter, de faire et refaire pour s'éveiller à

son rythme. Par ailleurs, le professionnel accompagne l'enfant sans faire à sa place et sans le forcer à participer. Il n'y a pas d'attente de résultat, seule l'exploration compte.

Les activités proposées aborderont diverses approches : manuelles, sensorielles et motrices, pour une stimulation globale.

4.3. Le rythme de l'enfant

Le rythme de l'enfant prime sur l'organisation des ateliers. Pour cela, les professionnels sont invités à aménager leurs horaires pour se rendre aux ateliers afin de permettre le repos de l'enfant (arrivée plus tard, départ plus tôt). Il est important d'être vigilant aux signes de fatigue de l'enfant et d'y répondre avec promptitude.

Pour les enfants sécurisés qui n'ont pas de difficulté à s'endormir, un lit peut être mis à disposition au RPE si besoin.

Ce règlement de fonctionnement vise à garantir un environnement clair, sécurisant et stimulant pour tous les acteurs du Relais Petite Enfance. Il constitue un engagement mutuel pour la promotion du bien-être et de l'épanouissement des jeunes enfants sur la communauté de communes Plaine Limagne.